

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 30 juillet 2013 portant fin de fonctions dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé

NOR : AFSN1330579A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.6141-7-2;

Vu la loi n° 86-33 modifiée du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière;

Vu le décret n° 2006-720 modifié du 21 juin 2006 relatif au statut d'emploi de conseiller général des établissements de santé;

Vu l'arrêté du 14 avril 2010 portant nomination de M. Stéphane MANTION, agent non titulaire de l'État, dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé, à compter du 1^{er} avril 2010;

Vu l'arrêté du 29 janvier 2013 portant renouvellement de M. Stéphane MANTION, agent non titulaire de l'État, dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé, à compter du 1^{er} avril 2013;

Vu le contrat de droit public à durée déterminée en date du 14 avril 2010;

Vu la lettre de démission de M. Stéphane MANTION en date du 26 juin 2013,

Arrête :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 1^{er} septembre 2013, aux fonctions de M. Stéphane MANTION dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé.

Article 2

Le chef du service de l'inspection générale des affaires sociales et la directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 30 juillet 2013.

MARISOL TOURAINE